

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072024	et clos le	30062025	Régime simplifié d'imposition										
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x									
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre														
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case														
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE														
Désignation de la société:			Adresse du siège social:											
SAS LES HALLES DE LA MAJOR			LES VOUTES DE LA MAJOR 12 QUAI DE LA TOURETTE 13002 MARSEILLE											
SIRET	7	8	8	4	4	1	0	7	9	0	0	0	2	7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:											
REGIME FISCAL DES GROUPES														
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)														
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante														
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:														
SIRET														
B ACTIVITE														
Activités exercées	RESTAURATION			Si vous avez changé d'activité, cochez la case										
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)														
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	8 6 6 4 2									
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %												
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%										
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)										
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations														
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies										
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies										
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies										
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs										
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %												
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W														
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)														
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt														
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.														
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)														
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%														
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE														
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé									
					CEGID									
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .														
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:											
SARL MS CONSEIL 3 2 7 B D MICHELET 1 3 0 0 9 MARSEILLE Tél: 0 6 9 8 1 1 9 2 7 8			Tél:											
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)												
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:											
			Date: 05/12/2025 Lieu MARSEILLE											
			Qualité et nom du signataire: ANTOINE SIFFREINE BLANC											
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature											
			PRESIDENT											
Examen de conformité fiscale (ECF)														

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres					b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)									c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									d		
Montant des distributions									e		
autres que celles visées en (a),									f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)									g		
									h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)									i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									j		
Montant des revenus répartis (5)									Total (a à h)		
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.		
						5	6	7	8		
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise :SAS LES HALLES DE LA MAJORDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entrepriseLES VOUTES DE LA MAJOR13002 MARSEILLEDurée de l'exercice précédent*12

Número SIRET*78844107900027Néant☐*

				Exercice N clos le, 13 00 6 20 25		N-1 13 00 6 20 24			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	19 847	AC	19 847				
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 794	AG	21 794				
	Fonds commercial (I)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	15 000	AK		15 000		15 000	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP	1 132 520	AQ	629 306	503 214		562 990	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	105 616	AS	95 892	9 724		14 993	
	Autres immobilisations corporelles	AT	260 739	AU	169 333	91 405		89 061	
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	640	CV		640		3 140	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	37 500	BI		37 500		37 500	
TOTAL (II)		BJ	1 593 655	BK	936 173	657 483		722 683	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	32 542	BM		32 542		30 150	
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 535	BW		1 535		1 535	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	381 959	BY	112 332	269 627		200 772	
	Autres créances (3)	BZ	58 832	CA		58 832		69 233	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	137 045	CG		137 045		101 917	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				10 525	
	TOTAL (III)	CJ	611 912	CK	112 332	499 580		414 131	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 205 568	IA	1 048 505	1 157 063		1 136 814	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	37 500	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadern

* Des déclarations, engagements, etc. doivent être déposés dans la notice n° 2023

Dossier N° 006617 en Euros.

SARL MS CONSEIL

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2....425.....)		DA	2 425
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	243
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	)	DG	
	Report à nouveau		DH	113 097
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(123 330)
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	(7 565)
				115 765
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	282 501
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	)	DV	154 109
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	427 005
	Dettes fiscales et sociales		DY	296 708
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	4 305
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	1 164 628
	Ecart de conversion passif * (V)		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 157 063
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	882 221
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	838 283

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR										Néant			*
			Exercice N						Exercice (N-1)				
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC						
	Production vendue biens* services*		FD		FE		FF						
			FG	2 013 354	FH		FI	2 013 354	2 494 091				
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	2 013 354	FK		FL	2 013 354	2 494 091				
	Production stockée*						FM						
	Production immobilisée*						FN						
	Subventions d'exploitation						FO	3 500					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	40 303	4 537				
	Autres produits (1) (11)						FQ	645	806				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 057 802	2 499 433				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	598 572	716 132			
Variation de stock (marchandises)*						FT							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	20 815	21 784					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(2 392)	(850)					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	688 019	708 501					
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	29 829	12 888					
Salaires et traitements*						FY	478 792	616 634					
Charges sociales (10)						FZ	134 980	187 859					
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo.	- dotations aux amortissements*					GA	89 745	89 889			
			- dotations aux provisions					GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD					
Autres charges (12)						GE	4 215	1 512					
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 042 574	2 354 350					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	15 229	145 084					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	16	18				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL						
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM						
	Différences positives de change						GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO						
	Total des produits financiers (V)						GP	16	18				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	9 685	7 882				
	Différences négatives de change						GS						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT						
	Total des charges financières (VI)						GU	9 685	7 882				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(9 669)	(7 865)					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 559	137 219					

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	70 223	45 691		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	2 500			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	56 166	23 871		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	128 889	69 561		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(128 889)	(69 561)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices *										HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 057 818	2 499 451		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 181 148	2 431 793		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(123 330)	67 658		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY				
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier								IG				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IH	29 091	6 042		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IJ				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								IK				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX				
	(9)	Dont transferts de charges								RC				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)						(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A1	40 303	4 537		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9						
	(13)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7						
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								A4				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Cf état annexe										128 890			
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
											Charges antérieures		Produits antérieurs	
	SOLDE CHARGES OIKOIGESTION 2023										21 883			
	REDEVENCE TERRASSE 2023										7 208			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR

30/06/2025

[illegible]

Dossier N° 006617 en Euros

SARL MS CONSEIL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadim

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	19 847	EL		EM		EN	19 847
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 794	PF		PG		PH	1 794
TOTAL I		RK	21 641	RM		RN		RO	21 641
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	569 530	PS	59 776	PT		PU	629 306
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	90 623	QA	5 269	QB		QC	95 892
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	26 781	QE	13 830	QF		QG	40 611
	Matériel de transport	QH	25 239	QI	7 177	QJ		QK	32 416
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	92 614	QM	3 692	QN		QO	96 306
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	804 787	QV	89 745	QW		QX	894 532
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	826 428	QP	89 745	QQ		QR	916 173

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM							NO	
TOTAL III																	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	20 000	6B		6C		6D	20 000
		6E		6F		6G		6H	
		O2		O3		O4		O5	
		9U		9V		9W		9X	
		O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	56 166	6U	56 166	6V		6W	112 332
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	76 166	TY	56 166	TZ		UA	132 332
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	76 166	UB	56 166	UC		UD	132 332
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG		UH				
- exceptionnelles		UJ	56 166	UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR										Néant ☐		*						
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'un an 3					
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL				UM				UN					
	Prêts (1) (2)				UP				UR				US					
	Autres immobilisations financières				UT	37 500			UV	37 500			UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	134 798			134 798									
	Autres créances clients				UX	247 160			247 160									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI													
	Personnel et comptes rattachés				UY	13 606			13 606									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ													
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM													
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	45 226			45 226									
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN													
		Divers			VP													
	Groupe et associés (2)				VC													
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR													
	Charges constatées d'avance				VS													
	TOTAUX					VT	478 290			VU	478 290			VV				
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD													
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE													
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF												
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3			A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y													
Autres emprunts obligataires (1)					7Z													
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG	94			94									
			à plus de 1 an à l'origine		VH	282 407						282 407						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A													
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	427 005			427 005									
Personnel et comptes rattachés					8C	68 923			68 923									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	35 513			35 513									
Etat et autres		Impôts sur les bénéfices			8E													
		Taxe sur la valeur ajoutée			VW	76 041			76 041									
collectivités publiques		Obligations cautionnées			VX													
		Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	116 231			116 231									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J													
Groupe et associés (2)					VI	154 109			154 109									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	4 305			4 305									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					ZZ													
Produits constatés d'avance					8L													
TOTAUX					VY	1 164 628			VZ	882 221			282 407					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	43 307			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	84 543			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 5											
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés													WA									
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	17 950	WB												
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG	2 500	XE	20 450											
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB														
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	13 738											
	Amendes et pénalités			WJ	13 738	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ														
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*													XY									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)													I7									
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)							I8												
				- imposées au taux de 0 %							ZN	2 500											
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme							WN												
				- Plus-values soumises au régime des fusions							WO												
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)													XR										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé			DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW											
									Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													Y1										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													Y3										
											TOTAL I		WR	36 688									
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *													WS	123 330									
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)													WT										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)									WV										
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)									WH										
				- imposées aux taux de 19 %									WP										
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW										
				- imputées sur les déficits antérieurs									XB										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %													I6									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*													WZ									
	Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A		)	XA										
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)													ZX										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.													ZY									
	Majoration d'amortissement *													XD									
	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)			HT		Entreprises nouvelles 44 sexies			L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5									
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)			OV		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)			K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)			PA									
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC									
						Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)			PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)													XS										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9		Créance dé gagée par le report en arrière du déficit			ZI											
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage													Y2										
III. RÉSULTAT FISCAL											TOTAL II		XH	123 330									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables								bénéfice (I moins II)		XI		XJ	86 642										
								déficit (II moins I)															
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		XL											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		XO	86 642										

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR

30/06/2025

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	295 514
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	295 514
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	86 642
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	382 156
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	47 390
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR															Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	45 439			AFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	67 658				Dividendes		- Autres réserves		ZD					
	Prélèvements sur les réserves			OE					Autres répartitions				ZE					
									Report à nouveau				ZF					
	TOTAL I			OF	113 097				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZG	113 097				
															ZH		113 097	
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				)	YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS									
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT									
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8				)	XQ	293 258		282 520						
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	12 870		1 618						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	175 457		173 167						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				)	ST	206 433		251 196						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	688 019		708 501						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	1 611		548						
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS				)	9Z	28 218		12 340						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	29 829		12 888						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers								YY	280 445		333 602						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	163 540		187 773						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*								OB	495 329								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK			%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA					Plus-values à 15 %		JK	Plus-values à 0 %		JL				
									Plus-values à 19 %		JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD					Plus-values à 15 %		JN	Plus-values à 0 %		JO				
									Plus-values à 19 %		JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH					N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	TP 13SBSBS JULIEN	1 250			1 250
	2	TP 13SBSBS ANTOI	1 250			1 250
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (I) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(1 250)				(1 250)	
	2	(1 250)				(1 250)	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)					(2 500)	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR

Néant X *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR

Néant X *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS LES HALLES DE LA MAJOR					Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/07/2024		et clos le : 30/06/2025		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :					YP	20		
dont apprentis					YF			
dont handicapés					YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	2 013 354		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT			
TOTAL 1					OX	2 013 354		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH	645		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE			
Subventions d'exploitation reçues					OF	3 500		
Variation positive des stocks					OD	2 392		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI	40 303		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT			
TOTAL 2					OM	46 840		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats					ON	701 787		
Variation négative des stocks					OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	312 360		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	4 215		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY	2 500		
TOTAL 3					OJ	1 020 862		
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	1 039 333		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	1 039 333		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	×				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	2 013 354	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	20
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX			
Période de référence			GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024		
Date de cessation					HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

Cegid Quadim

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 5

N° SIRET

7 8 8 4 4 1 0 7 9 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS LES HALLES DE LA MAJOR

ADRESSE (voie)

LES VOUTES DE LA MAJOR 12 QUAI DE LA TOURETTE

CODE POSTAL

13002

VILLE

MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

316

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2 109

Total des lignes P1 + P2

P5

9

Total des lignes P3 + P4

P6

2 425

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

SARL ALTEA INVEST

N° SIREN (si société établie en France)

491277497

% de détention

11.55

Nb de parts ou actions

280

Adresse :

N°

6

Voie

ROUTE D'AUBAGNE

Code postal

13830

Commune

ROQUEFORT LA BEDOULE

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

SIFFREIN-BLANC

Prénom(s)

ANTOINE

Nom d'usage

% de détention

66.23

Nb de parts ou actions

1 606

Naissance :

Date

270580

N° Département

13

Commune

MARSEILLE

Pays

FR

Adresse :

N°

Voie

AVENUE DU REVESTEL

Code postal

13260

Commune

CASSIS

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom de famille

BOTELLA

Prénom(s)

JULIEN

Nom d'usage

% de détention

20.74

Nb de parts ou actions

503

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

3

Voie

RUE VALENCE PERE RUBY

Code postal

13007

Commune

MARSEILLE

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE	3 0 0 6 2 0 2 5	N° SIRET	7 8 8 4 4 1 0 7 9 0 0 0 2 7
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SAS LES HALLES DE LA MAJOR		
ADRESSE (voie)	LES VOUTES DE LA MAJOR 12 QUAI DE LA TOURETTE		
CODE POSTAL	13002	VILLE	MARSEILLE
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS			94.17
01/07/2024 RP S.A.N.		94.17	
42820000 PROVISION CONGES PAYES			35 887.40
01/06/2025 OD PV CP N		35 887.40	
43820000 CHARGES /PROV.CP			11 502.85
01/06/2025 OD PV CP N		11 502.85	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER			2 500.00
30/06/2025 IN PV TVS		2 500.00	
46864000 CHARGES A PAYER FRAIS ACCESSOI			95.45
01/07/2024 RP S.A.N.		95.45	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67000000 CHARGES EXCEPTIONNEL			27 393.77
01/07/2024 ACH SAFIM COMPLEMENT	2 181.50		
16/08/2024 ACH SCP F MASCRET PRUD HOMME IMAN	4 412.27		
13/02/2025 ACH SCP AJILINK	1 560.00		
13/03/2025 ACH SCP AJILINK	1 560.00		
10/04/2025 ACH Windcliff Partners	13 000.00		
13/04/2025 ACH SCP AJILINK	1 560.00		
13/05/2025 ACH SCP AJILINK	1 560.00		
13/06/2025 ACH SCP AJILINK	1 560.00		
67120000 AMENDES			13 737.57
10/07/2024 BQ BLOCAGE SUR SAISIE ADMINISTRA	741.62		
31/07/2024 CH SITE WEB AMENDEFR 13MARSEILLE	53.60		
31/07/2024 CH SITE WEB AMENDEFR 13MARSEILLE	53.60		
01/08/2024 BQ BLOCAGE PROVISION SUR SAISIE	201.00		
26/10/2024 CH WEB AMENDE.GOUVER 35RENNES	675.00		
31/12/2024 OD CADRAGE DETTE TVA PENALITES	4 762.00		
21/02/2025 BQ PROVISION ATD TRES. AMENDES D	3 044.58		
28/02/2025 OD CADRAGE PENALITEES URSSAF	3 831.17		
11/04/2025 BQ BLOCAGE PROVISION SUR SAISIE	375.00		
67200000 CHARGES /EX ANTERIEURS			29 091.88
16/09/2024 ACH Republique Francaise 5901 43	7 208.43		
13/11/2024 ACH SOLDE CHARGES 2023	21 883.45		
67500000 VNC DES IMMO FINANCIERES			2 500.00
30/06/2025 OD Cession / Rebut au 30/06/2025	2 500.00		
68700000 PROVISION POUR DEP CREANCES			56 165.83
30/06/2025 OD DEPR 50% CREANCES CLIENTS	56 165.83		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
20100000 FRAIS D'ETABLISSEMENT	19 847	19 847		
28010000 AMORT.FRAIS ETABLISSEMENT	- 19 847	- 19 847		
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 DROIT UTILISATION NOM COMMERCI	20 000	20 000		
20500100 LOGICIELS	1 794	1 794		
28050010 AMORTS LOGICIELS	- 1 794	- 1 794		
29050000 PROVISION NOM COMMERCIAL	- 20 000	- 20 000		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000	15 000		
20800000 LICENCE 4	15 000	15 000		
CONSTRUCTIONS	503 214	562 990	- 59 776	- 10. 62
21400000 CONSTRUCT.AGCT SUR SOLS	1 132 520	1 132 520		
28140000 AMORT. CONSTRUCT. AGENCT/S	- 629 306	- 569 530	- 59 776	- 10. 50
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	9 724	14 993	- 5 269	- 35. 15
21540000 MATERIELS ET OUTILLAGES	105 616	105 616		
28154000 AMORT. MATERIEL ET OUTILLAGE	- 95 892	- 90 623	- 5 269	- 5. 81
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 405	89 061	2 345	2. 63
21810000 INSTALLATIONS GENERALES	116 852	91 297	25 554	27. 99
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	37 867	37 867		
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQU	44 619	43 129	1 490	3. 45
21840000 MOBILIER	61 401	61 401		
28181000 AMORT INSTAL GAL	- 40 611	- 26 781	- 13 830	- 51. 64
28182000 AMT MAT DE TRANSPORT	- 32 416	- 25 239	- 7 177	- 28. 44
28183000 AMORT.MAT.DE BUREAU	- 40 955	- 39 547	- 1 408	- 3. 56
28184000 AMORT.MOBILIER	- 55 351	- 53 067	- 2 285	- 4. 31
AUTRES PARTICIPATIONS	640	3 140	- 2 500	- 79. 62
26100000 TITRES PARTICIPATION		2 500	- 2 500	NS
26110000 PARTS BP	640	640		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	37 500	37 500		
27500100 DEPOT LOYER HALLES DE LA MAJOR	37 500	37 500		
Total II	657 483	722 683	- 65 200	- 9. 02
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	32 542	30 150	2 392	7. 93
31000000 STOCK MATIERES PREMIERES	32 542	30 150	2 392	7. 93
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 535	1 535		
40910000 AVANCES ET ACOMPTES	1 535	1 535		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	269 627	200 772	68 854	34. 29
41100000 COLLECTIF CLIENTS	247 160	122 140	125 020	102. 36
41600000 CLIENTS DOUTEUX	134 798	134 798		
49100000 DEPRECIATION CREANCES	- 112 332	- 56 166	- 56 166	NS
AUTRES CREANCES	58 832	69 233	- 10 401	- 15. 02
40100000 COMPTE FOURNISSEURS		6 603	- 6 603	NS
42500000 AVANCE SUR SALAIRES	13 606	13 606		
44562000 TVA IMMO BIENS	2 963	1 518	1 444	95. 12

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2025 12	30/06/2024 12	Euros	%
44566100	TVA DEDUCTIBLE	40 787	38 879	1 908	4. 91
44570100	TVA COLLECTEE 5.5%	1 413	1 413		
44570500	TVA COLLECTEE 10%		7 150	- 7 150	NS
44584000	TVA SUR AVANCES RECUES	63	63		
DISPONIBILITES		137 045	101 917	35 129	34. 47
51200200	BQ POPULAIRE 57021057552	30 549	73 067	- 42 517	- 58. 19
51200300	SOCIETE GENERALE BQ	78 170	4 874	73 296	NS
51200400	BANQUE POPULAIRE EXCEDENT	25	25		
51205000	COMPTE BLOQUE AUG CAPITAL	425	425		
53000000	CAISSE	19 731	12 848	6 883	53. 57
58100000	REMISES CHEQUES		1 151	- 1 151	NS
58200000	REMISES TICKETS RESTAURANTS	4 335		4 335	
58300000	REMISES CB	3 811	9 528	- 5 717	- 60. 00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			10 525	- 10 525	- 100. 00
48600000	CHARGES CONSTATES D AVANCES		10 525	- 10 525	NS
Total III		499 580	414 131	85 450	20. 63
TOTAL GENERAL		1 157 063	1 136 814	20 249	1. 78

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	2 425	2 425		
10130000 CAPITAL SOCIAL LIBERE	2 425	2 425		
RESERVE LEGALE	243	243		
10610000 RESERVE LEGALE	243	243		
REPORT A NOUVEAU	113 097	45 439	67 658	148. 90
11000000 REPORT A NOUVEAU	113 097	45 439	67 658	148. 90
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	- 123 330	67 658	- 190 987	- 282. 28
Total I	- 7 565	115 765	- 123 330	- 106. 53
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	282 501	323 736	- 41 235	- 12. 74
16410000 EMPRUNT BPPC 50000 N° 08748755		2 378	- 2 378	NS
16420000 EMPRUNT BPPC 450K N°087565506	151 841	217 264	- 65 424	- 30. 11
16430000 EMPRUNT BPI FRANCE	44 000	56 000	- 12 000	- 21. 43
16440000 EMPRUNT BPI FRANCE 47850 €	46 218	48 000	- 1 782	- 3. 71
16450000 PRET 40K€ N°225105101111	40 348		40 348	
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	94	94		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	154 109	151 609	2 500	1. 65
45500200 SAS LIVINGSTONE	2 109	2 109		
45500330 INT.CCT SAS ECOFINANCE	0	0		
45500400 CCT SARL ALTEA INVEST GILLES G	85 000	85 000		
45500700 CC ARNAUD SIFFREIN BLANC		4 500	- 4 500	NS
45500800 CC JULIEN BOTELLA	67 000	60 000	7 000	11. 67
DETtes FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	427 005	317 076	109 929	34. 67
40100000 COMPTE FOURNISSEURS	426 661	316 665	109 996	34. 74
40960000 EMBALLAGES A RENDRE A ROSSI	344	411	- 67	- 16. 30
DETtes FISCALES ET SOCIALES	296 708	228 532	68 176	29. 83
42100015 IVETI DE ALMEIDA		1 500	- 1 500	NS
42100035 Rémun. TEIXEIRA FURTADO ANGELI	622	604	18	3. 03
42100042 Rémun. CHIAPPINI LOIC	601		601	
42100055 Rémun. BOTELLA JULIEN	3 058	3 318	- 260	- 7. 84
42100057 Rémun. REYNIER NICOLAS	3 532	2 347	1 185	50. 50
42100066 Rémun. SULTAN JEREMI	415	629	- 214	- 34. 04
42100068 Rémun. RENAUD JEROME	393	2 583	- 2 189	- 84. 77
42100069 Rémun. JHOUTA TENZIN NORBU		2 000	- 2 000	NS
42100073 Rémun. COHEN ERIC	1 976	1 976	- 1	- 0. 04
42100077 Rémun. FALCO THEO		792	- 792	NS
42100095 Rémun. MARKARIAN MATHIAS	910	378	532	140. 96
42100107 CHABANE DJAMAL	2 047	2 240	- 193	- 8. 63
42100108 CHABANE SID AHMED	685	1 320	- 635	- 48. 10
42100111 PETIT ALAN	487	315	172	54. 81
42100118 KHAMKEO NALY		2 477	- 2 477	NS
42100122 GERMAIN MORGANE		1 859	- 1 859	NS
42100125 COHEN NATHAN	539		539	
42100128 ANANTHAKIAN NUTCHANAT	2 354	1 911	443	23. 19
42100131 SIMISSI ZANGHAS MBAYA RODRIGUE	2 000	1 816	184	10. 15
42100135 OTTOLIN JIMI	652	1 492	- 840	- 56. 28
42100142 SARAFIAN INES		315	- 315	NS
42100143 NOGRETTE ELSA	1 763		1 763	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF			Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			30/06/2025 12	30/06/2024 12	Euros	%
42100154	KOMAN NICOLAS		1 431	827	604	73. 09
42100160	TAHIRI HOCINE		69	761	- 692	- 90. 98
42100162	SULEZ LOU			375	- 375	NS
42100163	JEAN LOUIS MAELLE			254	- 254	NS
42100165	SANTIAGO TEO			842	- 842	NS
42100166	LE MINH CEDRIC	273	812	- 539	- 66. 38	
42100169	GOMES MOREIRA TAVARES DA VEIGA		726	- 726	NS	
42100170	DEGERLI Dogan		2 107	- 2 107	NS	
42100172	DACLIN Solene		213	- 213	NS	
42100173	NOGUES ANTHONY	1 900	2 318	- 418	- 18. 03	
42100176	MARIA VARELA FURTADO	1 500		1 500		
42100182	182 - KANY SACHA	1 508		1 508		
42100183	183 - CALBA THEA	1 245		1 245		
42100184	184 - KARDJADJ NAIS	1 141		1 141		
42100185	185 - SANTIAGO TEO	1 935		1 935		
42820000	PROVISION CONGES PAYES	35 887	54 364	- 18 477	- 33. 99	
43100000	URSSAF	14 847	25 203	- 10 356	- 41. 09	
43730000	RETRAITE AG2R	5 401	6 551	- 1 149	- 17. 55	
43731000	PREV.GAN	3 611	3 524	87	2. 47	
43733000	APICIL MUTUELLE SANTE		677	- 677	NS	
43750000	AUTRES ORGANISMES	151		151		
43820000	CHARGES /PROV.CP	11 503	16 641	- 5 138	- 30. 88	
44210000	P.A.S	1 639	3 203	- 1 564	- 48. 83	
44551000	TVA A PAYER	9 496	29 474	- 19 978	- 67. 78	
44570500	TVA COLLECTEE 10%	4 988		4 988		
44571000	TVA COLLECTEE 19.6%	98	98			
44572000	TVA COLLECTEE 20%	61 459	49 694	11 766	23. 68	
44700000	AUTRES IMPOTS DUS	13 803		13 803		
44720000	ETAT DETTES	98 289		98 289		
44860000	ETAT CHARGES A PAYER	2 500		2 500		
AUTRES DETTES		4 305	95	4 210	NS	
41100000	COLLECTIF CLIENTS	4 210		4 210		
46864000	CHARGES A PAYER FRAIS ACCESSOI	95	95			
Total IV			1 164 628	1 021 049	143 579	14. 06
TOTAL GENERAL			1 157 063	1 136 814	20 249	1. 78

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2025 12	30/06/2024 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	2 013 354	2 494 091	- 480 736	- 19. 28
70630100 PRESTATIONS EVENTS 10%	288 714	395 771	- 107 056	- 27. 05
70640000 PRESTATIONS EVENTS 20%	718 110	855 368	- 137 258	- 16. 05
70670001 RESTAURATION 20 %	76 994	89 105	- 12 111	- 13. 59
70670002 RESTAURATION 10%	929 535	1 153 847	- 224 312	- 19. 44
Chiffre d'affaires NET	2 013 354	2 494 091	- 480 736	- 19. 28
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 500		3 500	
74000000 SUBVENTIONS	3 500		3 500	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	40 303	4 537	35 766	788. 33
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	40 303	4 537	35 766	788. 33
AUTRES PRODUITS	645	806	- 161	- 19. 93
75800000 AUTRES PRODUITS	645	806	- 161	- 19. 93
Total des Produits d'exploitation	2 057 802	2 499 433	- 441 631	- 17. 67
ACHATS DE MARCHANDISES	598 572	716 132	- 117 561	- 16. 42
60700000 ACHATS DENREES ET BOISSONS	598 572	717 177	- 118 606	- 16. 54
60970000 RABAIS REMISES RISTOURNES OBTE		- 1 045	1 045	100. 00
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	20 815	21 784	- 969	- 4. 45
60100000 CONSOMMABLE	20 815	21 784	- 969	- 4. 45
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	- 2 392	- 850	- 1 542	- 181. 41
60310000 VARIATION DE STOCK DE MP	- 2 392	- 850	- 1 542	NS
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	688 019	708 501	- 20 482	- 2. 89
60610100 EDF	43 777	50 274	- 6 498	- 12. 92
60611000 EAU		779	- 779	NS
60612000 CARBURANT	2 734	3 197	- 464	- 14. 51
60630000 PETIT MAT.ET EQUIPEMENT	34 840	53 476	- 18 636	- 34. 85
60632000 AMAZON	930		930	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	119	748	- 629	- 84. 06
61300000 LOYER HDM	214 727	215 168	- 440	- 0. 20
61300100 LOYER BUREAU	3 900	7 300	- 3 400	- 46. 58
61300310 LOYERS LOCAM	5 068	4 201	867	20. 64
61300600 LOYER PHOTOCOP.CANON	1 400		1 400	
61301100 MAINTENANCE COPIEUR TOSHIBA		1 006	- 1 006	NS
61301300 LOCATION SKELLO	1 788	1 708	80	4. 68
61350000 LOCATION VEHICULES	8 218	18 222	- 10 004	- 54. 90
61351000 LOCATION MAT ET RECEPTION	20 961	29 801	- 8 840	- 29. 66
61351200 LOCATION TPE	3 206	2 085	1 121	53. 79
61352000 LOCATION LIEUX RECEPTION	4 333	3 030	1 303	43. 01
61353000 LEASING VOITURE	29 657		29 657	
61510000 ENTRETIEN MAT TRANSPORT	3 753	5 395	- 1 642	- 30. 44
61520000 ENTRETIEN NETTOYAGE LOCAUX	6 764	16 511	- 9 747	- 59. 03
61520200 MAINTENANCE KONE	1 374	5 874	- 4 500	- 76. 61
61520300 MAINTENANCE INCENDIE	3 400	639	2 761	432. 48
61530000 ENTRETIEN MAT.ET OUTILLAGE	12 516	17 188	- 4 672	- 27. 18
61560000 MAINTENANCE LOGICIEL		2 581	- 2 581	NS
61600000 ASSURANCE VEHICULE	6 211	6 520	- 309	- 4. 74
61600100 ASS.LOCAUX DE LA MAJOR	10 525	4 130	6 395	154. 82

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2025 12	30/06/2024 12	Euros	%
61600700	ASSURANCE DIVERS	544		544	
62113000	SECURITE SITE	12 870	1 618	11 252	695. 43
62260000	HONOS COMPTABLES	25 237	25 080	157	0. 63
62261100	HONOS AVOCATS		916	- 916	NS
62261200	HONOS DIVERS	700	2 400	- 1 700	- 70. 83
62261500	COMM. APORTEURS DE SOIREES	15 077	420	14 657	NS
62261700	PRESTATIONS EVENEMENTIELLES	134 306	144 351	- 10 046	- 6. 96
62270000	FRAIS D ACTES	138		138	
62310000	PUB / PLAQUETTES PRESENTATIONS	7 725	11 281	- 3 556	- 31. 52
62310200	SPONSORING	765	292	473	162. 28
62340000	CADEAUX	821	2 515	- 1 694	- 67. 34
62500000	PEAGES PARKINGS	1 562	731	831	113. 76
62510000	VOYAGES ET DPLT	14 665	12 422	2 243	18. 05
62510100	INDEMNITES KM AUTO	7 503	14 296	- 6 793	- 47. 52
62570000	RECEPTIONS	26 228	24 614	1 614	6. 56
62610000	AFFRANCHISSEMENTS	270	367	- 97	- 26. 33
62620100	ORANGE 04 91 45 80 10	150	50	100	200. 00
62620300	SUDEASY TELECOM	5 500	4 680	821	17. 54
62620600	REDEVANCES SACEM ET SPRE	3 358	2 731	626	22. 93
62700000	SERVICES BANCAIRES	5 001	3 732	1 269	33. 99
62700100	FRAIS CB	5 399	6 176	- 776	- 12. 57
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		29 829	12 888	16 941	131. 44
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	3 312	4 487	- 1 175	- 26. 19
63130000	TAXE FORMATION CONTINUE	4 646	4 698	- 52	- 1. 10
63511000	CFE	1 611	548	1 063	193. 98
63512000	CVAE		449	- 449	NS
63513000	TVS	2 500	2 453	47	1. 92
63580000	AUTRES IMPOTS ET TAXES	17 760	254	17 507	NS
SALAIRES ET TRAITEMENTS		478 792	616 634	- 137 842	- 22. 35
64105000	PRIME		- 20 000	20 000	100. 00
64110100	SALAIRE BRUT	495 329	620 571	- 125 242	- 20. 18
64110200	PRIMES ET INDEMNITES		1 920	- 1 920	NS
64120000	PROVISION CONGES PAYES	- 18 477	10 569	- 29 045	NS
64140000	AVANTAGES	1 940	3 575	- 1 635	- 45. 73
CHARGES SOCIALES		134 980	187 859	- 52 879	- 28. 15
64510000	URSSAF/SALAIRES	108 489	137 785	- 29 296	- 21. 26
64531000	AG2R RETRAITE	26 075	35 667	- 9 592	- 26. 89
64531100	APICIL + GAN PREVOYANCES	7 041	9 676	- 2 636	- 27. 24
64580000	PROV CHARGES/CP	- 5 138	4 589	- 9 727	NS
64590000	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	151		151	
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	3 904	142	3 762	NS
64900000	INDEMNITES SUR CHARGES DE PERS	- 5 541		- 5 541	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		89 745	89 889	- 144	- 0. 16
68112000	DOT.AMORT IMMO CORP	89 745	89 889	- 144	- 0. 16
AUTRES CHARGES		4 215	1 512	2 703	178. 79
65800000	FRAIS GESTION COURANTE	4 215	1 512	2 703	178. 79
Total des Charges d'exploitation		2 042 574	2 354 350	- 311 776	- 13. 24

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Résultat d'exploitation	15 229	145 084	- 129 855	- 89. 50
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	16	18	- 2	- 9. 09
76110100 PRODUITS FINANCIERS	16	18	- 2	- 9. 09
Total des Produits financiers	16	18	- 2	- 9. 09
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	9 685	7 882	1 803	22. 87
66110000 INT/EMPRUNT STE GENERALE	473		473	
66110100 INT S/ EMPRUNT BPPC	2 709	43	2 666	NS
66111100 FRAIS ACCESSOIRES EMPRUNT BPPC	359	1 971	- 1 612	- 81. 81
66120000 AGIOS	2 485	3 113	- 628	- 20. 18
66130000 INTERETS SUR PGE		2 275	- 2 275	NS
66140000 INTERETS EMPRUNTS BPI FRANCE	3 660	481	3 179	661. 39
Total des Charges financières	9 685	7 882	1 803	22. 87
Résultat financier	- 9 669	- 7 865	- 1 804	- 22. 94
Résultat courant avant impôts	5 559	137 219	- 131 660	- 95. 95
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	70 223	45 691	24 533	53. 69
67000000 CHARGES EXCEPTIONNEL	27 394	36 740	- 9 346	- 25. 44
67120000 AMENDES	13 738	2 908	10 829	372. 37
67200000 CHARGES /EX ANTERIEURS	29 092	6 043	23 049	381. 45
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 500		2 500	
67500000 VNC DES IMMO FINANCIERES	2 500		2 500	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	56 166	23 871	32 295	135. 29
68700000 PROVISION POUR DEP CREANCES	56 166	23 871	32 295	135. 29
Total des Charges exceptionnelles	128 889	69 561	59 328	85. 29
Résultat exceptionnel	- 128 889	- 69 561	- 59 328	- 85. 29
Total des produits	2 057 818	2 499 451	- 441 633	- 17. 67
Total des charges	2 181 148	2 431 793	- 250 645	- 10. 31
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	- 123 330	67 658	- 190 987	- 282. 28

Date 24/12/2025	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*) Client 006617 SAS LES HALLES DE LA MAJOR LES VOUTES DE LA MAJOR 12 QUAI DE LA TOURETTE 13002 MARSEILLE	Référence	Page 1
Collaborateur M.S. AR		Exercice 01/07/2024 30/06/2025	

[illegible]